



CONSEIL COMMUNAL  
DE  
ST-SULPICE  
(VAUD)

Séance du Conseil communal  
du mercredi 1<sup>er</sup> juillet 2020 à 18h15  
à l'auditoire 350 du bâtiment Amphimax  
de l'UNIL

La 33<sup>ème</sup> séance de la présente législature 2016-2021, 3<sup>ème</sup> de cette année 2020 est ouverte à 18h15 à l'auditoire 350 du bâtiment Amphimax de l'UNIL par M. Etienne Dubuis, Président pour cette année 2019-2020, qui adresse à toutes et à tous une cordiale bienvenue.

Il exprime ses regrets de n'avoir pas pu organiser un repas de fin d'année, comme le voudrait la coutume, ni même un verre de l'amitié, en raison des restrictions imposées par l'UNIL. A la place et en témoignage de reconnaissance, le Bureau offre à tous les conseillers une boîte de chocolat de chez Pultau, cadeau qui peut être partagé avec des proches.

## **1. Assermentation de Mme Muriel Emonet**

L'ordre du jour appelle la prestation de serment d'un nouveau membre du Conseil communal.

- Il s'agit de Mme Muriel Emonet, suppléante à M. Nicolas Potalivo

M. le Président indique que Mme Emonet a été choisie par son groupe conformément à l'article 10 du RCC. Il la prie de s'avancer devant l'assemblée et demande à chacun de se lever. Puis il donne lecture du serment. Après quoi Mme Emonet lève la main droite et prononce les mots «je le promets».

M. le Président la remercie et, au nom du Conseil communal de Saint-Sulpice, prend acte de son serment et lui souhaite plein succès dans ses activités législatives. Il lui demande de prendre place au sein de l'Assemblée.

L'effectif du Conseil est revenu à 60.

## **2. Appel**

Tous les membres du Conseil ont été convoqués en date du 18 juin 2020, conformément à l'article 52 du Règlement du Conseil communal. Le quorum étant atteint, le Conseil peut valablement délibérer.

Effectif du Conseil : **60**  
Excusés : **15** Mmes Aufrère, Comte, Graetzel, Leonardi, Parent et Salas  
MM. Glauser, Hanlon, Hunziker, Kobel, Liechti, Mouvet, Piller,  
Spaccapietra et Walpen  
Absent : **1** M. Quintas  
Présents : **44**  
Majorité absolue : **23**

M. le Président remarque que tous les membres de la Municipalité sont présents et les en remercie. La séance est déclarée ouverte.

### **3. Adoption de l'ordre du jour de la séance du 1<sup>er</sup> juillet 2020**

M. le Président ouvre la discussion sur l'ordre du jour.

La parole n'étant pas demandée, M. le Président invite à passer au vote concernant l'ordre du jour.

*L'ordre du jour, est accepté par le Conseil par 42 voix pour et 1 abstention.*

### **4. Communications du bureau et de la Municipalité**

#### **Pour le bureau :**

**M. le Président :** Tout d'abord j'aimerais attirer votre attention sur le fait que deux décomptes d'indemnités pour des commissions sont encore manquants. Je remercie les présidents des deux commissions concernées de nous les faire parvenir afin que toutes les indemnités de l'exercice écoulé puissent être versées dans les temps. Dans ce même but je remercie également les membres du Conseil qui sont entrés en fonction en cours d'année de communiquer leurs coordonnées bancaires à la secrétaire du Conseil. Les membres du Conseil qui ont changé de coordonnées bancaires pendant cette période sont aussi priés d'en informer notre secrétaire.

#### **Événements à venir :**

Avec le premier vice-président, M. Racine, nous avons préparé un calendrier du prochain semestre et de toute l'année 2021. Nous en avons reçu la demande de conseillers et conseillères qui sont membres de conseils intercommunaux pour lesquels il est nécessaire de fixer des dates de séances très longtemps à l'avance. Les autres communes fixant les calendriers de leurs séances pour toute l'année, voire plus, nous avons décidé de leur emboîter le pas pour que nos conseillers ne soient pas désavantagés. Ainsi, pour l'année 2020, nos prochaines séances sont fixées aux 23 septembre, 28 octobre, 25 novembre et 16

décembre. Pour l'année 2021, elles sont prévues les 10 février, 24 mars, 21 avril, 26 mai, 23 juin, 29 septembre, 27 octobre, 24 novembre et 15 décembre.

La date de la sortie du Conseil communal est fixée, elle, au 5 septembre 2020. Nous espérons que d'ici là les restrictions dues au COVID19 auront été levées ou au moins allégées.

### **Pour la Municipalité :**

**M. le Syndic :** En réponse aux questions de M. Wessner reçues par téléphone et par email, le rapport annuel sur la qualité des eaux de Saint-Sulpice se trouve sur le site communal sous « Prestations à la population ». Ce sont les derniers chiffres reçus.

En ce qui concerne la responsabilité de la commune de Saint-Sulpice dans le cadre de la gestion de la Vaudoise Arena, je peux vous confirmer que ni la commune, ni Lausanne Région ne sont impactés financièrement ou de toute autre manière par les événements de ces derniers mois.

Ma seconde communication concerne le préavis 11/19, déposé auprès du Conseil en juin 2019, et qui n'a toujours pas été traité. Je remercie par avance la commission immobilière de se réunir en fin de séance pour fixer une date.

Enfin, la Municipalité tenait ce soir à renouveler ses recommandations de prudence dans le cadre de la crise sanitaire liée au COVID19. Nous savons qu'une deuxième vague de contaminations est possible et nous vous engageons à respecter encore et toujours les mesures de l'OFSP. De notre côté, nous avons remis à jour notre plan de pandémie et avons constitué une réserve de masques et de produits sanitaires pour couvrir nos éventuels besoins en cas de reprise.

Pour terminer, je remercie l'engagement de Saint-Sulpice Contact pour tout le soutien que ses membres ont offert aux Serpelious. Tout en souhaitant qu'il n'y ait pas de deuxième vague, il est rassurant de penser que ces bénévoles pourraient continuer leur action.

**Mme Merminod :** La direction des écoles a décidé d'organiser une cérémonie de promotions pour les élèves qui finissent l'école obligatoire, un geste qui n'est pas facile à réaliser en période de COVID19. La cérémonie aura lieu classe par classe et sera chaque fois brève. Toutes les mesures de protection seront prises. Les Municipaux de Chavannes et de Saint-Sulpice seront présents et apporteront le message des autorités.

Ensuite, toujours pour l'école, je vous avais annoncé que l'un des pavillons sera de nouveau converti en salle de classe pour une année ce qui engageait une dépense de mobilier. Je voudrais ajouter que cela implique également environ CHF 5'000.- de travaux d'aménagement qui n'ont pas été budgétés puisque les années scolaires ne correspondant pas aux années civiles. Cette dépense n'était pas connue lors de l'établissement du budget. Il y aura également plus d'heures de conciergerie pour le nettoyage de ces classes et des toilettes supplémentaires.

J'ai été également informée par M. Rouge que de nombreuses promenades pédagogiques sont passées par Saint-Sulpice et que la voirie avait relevé la propreté des lieux après ces passages.

Ma dernière communication concerne le rapport de l'AJESOL et notamment la répartition du financement du réseau qui se fait à 44% par les parents, à 20% par la FAJE (subventionnée

par le Canton) et à 36% par les communes. Ce sont des pourcentages moyens. A Saint-Sulpice, la part des parents est plus élevée.

**Mme Theumann** : Le service des finances travaille actuellement à un système de contrôle interne pour réduire les risques dus à un manque de procédures internes et pour permettre une gestion financière plus rigoureuse. La moitié des processus est maintenant finalisée et le projet est en ligne avec ce qui était prévu.

Pour ce qui est des frais dus à la crise du coronavirus, nous avons calculé les charges supplémentaires que cette crise a induites jusqu'à présent ainsi que les diminutions de revenus à prévoir. Les charges comprennent essentiellement le réfectoire et l'AJESOL qui ont dû arrêter leur fonctionnement ainsi que du matériel et des prestations de nettoyage à l'école et dans les administrations. Parmi les produits qui ont été impactés se trouvent les taxes de séjour, les locations de salles (impossibles jusqu'à fin en août en tout cas), ainsi que les impôts dont nous avons estimé la baisse selon les mêmes critères que le canton et l'UCV.

Nous avons également estimé grossièrement une diminution de la péréquation, sans données assez nombreuses pour une estimation plus précise.

Au final nous estimons qu'une réduction de CHF 800'000.– à CHF 1'000'000.– impactera notre budget de fonctionnement, soit environ 2% ou 3% de celui-ci. A ce stade, cet écart n'est pas significatif car les impôts, tout comme la péréquation, peuvent nous réserver des surprises aussi, voire plus importantes.

## **5. Rapport 03/20 Réponse de la Municipalité au postulat de M. Pache et consorts « Saint-Sulpice en route pour l'automobile individuelle électrique »**

La Municipalité a quelque chose à ajouter.

**Mme Theumann** : J'aimerais vous signaler une coquille à la dernière page de ce rapport. Au lieu de « - d'accepter la proposition de la Municipalité au postulat » il faut lire « - de prendre acte de la réponse de la Municipalité au postulat ». Le rapport dûment corrigé vous sera envoyé en bonne et due forme.

M. le Président ouvre la discussion sur le rapport 03/20.

**M. Pache** : Honte à Municipalité d'avoir accepté cette réponse ! Encore une fois Mme Theumann dégage en corner après le refus du préavis 07/19. Cette réponse est une insulte à la majorité de ce Conseil qui a renvoyé ce postulat à la Municipalité ainsi qu'aux auteurs et cosignataires dudit postulat. Par ailleurs, cette réponse n'est en rien conforme à la Loi sur les communes qui stipule que, dès lors qu'un postulat ou une motion est renvoyé/e à la Municipalité, cette dernière est tenue de répondre à la problématique soulevée et aux demandes exprimées par un rapport sur le sujet. Je pense que nous ne devrions même pas entrer en matière et demande un vote à ce sujet, selon notre règlement.

M. le Président, sur demande M. Laurent Clerc, rappelle la teneur de l'article 71 du règlement du Conseil communal.

**M. le Président** : Il s'agit de l'article 71, chapitre 4 sur la discussion : « Si la demande en est faite, la discussion porte d'abord exclusivement sur la question de l'entrée ou de la non-entrée en matière qui est alors soumise au vote du Conseil avant qu'il puisse être procédé sur le projet lui-même. »

M. le Président ouvre la discussion sur la non-entrée en matière demandée par M. Pache.

**M. Chappuis** : Serait-il possible de procéder à une suspension de séance pour que les groupes politiques puissent se concerter ?

**M. Dijmatovic** : J'aimerais que la Municipalité prenne position par rapport à ce que vient de dire M. Pache. Il serait bien que la Municipalité puisse également dire pour quelle raison elle a répondu de cette façon au postulat.

**Mme Theumann** : Je ne peux que reprendre les termes de notre rapport en disant qu'au vu de la demande exprimée par le postulat d'un rapport détaillant les mesures, nous avons fait une première démarche en déposant le préavis 07/19. Ce préavis demandait un crédit pour procéder à une étude car nous n'avons ni les ressources ni les compétences pour le faire en interne. Ce postulat comprenant par ailleurs énormément d'axes et le crédit d'étude ayant été refusé, nous ne pouvons pas faire mieux pour y répondre. Une seule mesure a été intégrée au budget, soit CHF 20'000.– pour poser des bornes mais nous ne pouvons rien faire de plus sans des crédits accordés par le Conseil.

**Mme Probst** : Je me demande s'il n'y a pas un lien avec la volonté de la Municipalité de créer un fonds pour l'énergie et si le préavis relatif à ce fonds ne constituait pas une sorte d'entrée en matière. Par exemple, il me semble qu'il serait intéressant d'encourager les habitants à faire un lien entre la pose de panneaux photovoltaïques et l'installation de prises pour alimenter leur propre véhicule électrique. Ce projet me semble constituer une forme de réponse de la Municipalité au postulat. Est-ce le cas ?

**Mme Theumann** : Vous avez raison Mme Probst. Ce fonds va pouvoir répondre à plusieurs demandes mais cela ne représente qu'une petite partie de ce qui était requis dans le postulat. Le problème, encore une fois, c'est que ce postulat porte sur un sujet trop large et qu'une réponse globale ne peut pas être apportée sans passer par une étude telle que proposée dans notre préavis 07/19. La Municipalité a la volonté d'aller vers le développement durable mais avec les moyens actuels nous ne pourrions faire que de petites choses qui ne pourront répondre qu'à une petite partie des demandes du postulat.

**M. Pittet** : L'article 61a de notre règlement parle d'inviter la Municipalité à prendre une mesure ou à faire une proposition dans un domaine particulier et de dresser un rapport. Je comprends qu'il y ait des difficultés à se prononcer sur le fond mais, pour ce qui est de la procédure, la remarque de M. Pache est totalement pertinente puisque le Conseil communal attend bien un rapport.

**M. Golaz** : Je voudrais vous rappeler qu'un autre préavis va être déposé, le préavis 15/20, pour une demande d'ajustement du budget et dans cet ajustement on parle de développement durable. Je pense donc qu'une partie de l'argent du développement durable peut servir au développement de la mobilité électrique. Je voudrais donc dire à la Municipalité que, s'ils se donnent la peine de chercher, ils trouveront certainement de quoi financer leur étude, du moins partiellement, en utilisant de l'argent déjà budgété sur différents postes.

**M. Hirsch** : Je trouve injuste de citer l'article 61 pour dire que ce Conseil attend un rapport approfondi alors qu'il a rejeté, en grande majorité, le crédit pour le projet d'étude à ce sujet. Je ne trouve pas cela correct et je ne suivrais pas cette voie.

**M. Dijamatovic** : Je peux comprendre le point de vue de M. Pache quant à la réponse de la Municipalité qui n'est pas satisfaisante par rapport à l'étendue des attentes du postulat. Je pense cependant que la Municipalité a bien d'autres sujets plus importants à traiter et je trouve que la réponse qui est faite est intéressante dans la mesure où elle concrétise l'intérêt pour la mobilité électrique par la pose de bornes. Pour ma part je vous encourage à accepter cette réponse sous sa forme actuelle, quitte à revenir plus tard avec une stratégie plus élaborée pour le développement de la mobilité électrique. Je vous rappelle également qu'à l'heure actuelle la récession est telle que toute l'industrie automobile est touchée, y compris l'industrie de l'automobile électrique et je ne pense pas que l'on va avoir pléthore de nouveaux véhicules électriques ces prochains temps. Je pense donc qu'il faut accepter cette réponse qui est très concrète.

**M. Wessner** : Je voudrais signaler que je ne trouve pas le postulat sur le site de la commune et je trouve que c'est dommage.

**Mme Kaeser-Moser** : Je rejoins M. Dijamatovic car je pense que la réponse de la Municipalité peut être considérée comme une réponse partielle au postulat déposé par M. Pache. Ce postulat, comme on l'a déjà fait remarquer, porte sur un sujet très vaste et très complexe car il comporte beaucoup d'axes différents. Les bornes qui vont être posées seront peut-être un premier pas dans votre sens et si vous considérez après quelque temps que la Municipalité n'avance pas assez sur ce sujet, vous pourrez redéposer un postulat. Cela dit, si nous refusons cette réponse, rien ne sera fait quand même.

**M. Laurent Clerc** : Nous avons refusé un budget à la Municipalité pour faire une étude et c'est ce qu'on lui reproche maintenant. Je rappelle que je m'étais positionné clairement pour une non-entrée en matière sur le crédit pour l'installation de bornes électriques du fait que la recharge des véhicules concernés est du ressort de la responsabilité individuelle et que la mise à disposition de telles infrastructures relève de l'initiative privée. J'encourage donc la Municipalité à utiliser ces CHF 20'000.– pour financer tout ou partie de l'étude sur la mobilité électrique.

**M. Pache** : Je vous rappelle que le préavis pour la demande de crédit d'étude sur la mobilité électrique ne constituait pas une réponse au postulat. Par le rejet de ce préavis, le Conseil a simplement demandé à la Municipalité de fournir un rapport par ses propres moyens. Maintenant, si la Municipalité a besoin d'une année de plus pour rendre un vrai rapport sur ce postulat, je ne vois aucun inconvénient à ce qu'on se mette d'accord sur ce report de délai.

**Mme Theumann** : D'abord j'aimerais rappeler que lorsqu'un budget a été accepté, la Municipalité ne peut pas utiliser le montant prévu pour un certain poste afin de payer d'autres dépenses. Pour répondre à M. Pache, nous pouvons effectivement ajouter un montant au prochain budget pour l'étude sur la mobilité électrique mais il ne faut pas oublier que nous sommes dans une période de restriction budgétaire.

**M. Brandt** : Je pense qu'au lieu d'une non-entrée en matière le Conseil peut refuser de prendre acte du rapport et le renvoyer à la Municipalité.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président demande qui est favorable à un vote sur la motion d'ordre concernant l'interruption de séance proposée par M. Chappuis.

Plus de 5 membres étant favorable à la motion d'ordre, M. le Président passe au vote sur l'interruption de séance.

L'interruption de séance est acceptée par **20 voix pour, 12 voix contre et 12 abstentions**

Après 10 minutes d'interruption, la séance reprend. M. le Président ouvre la discussion sur la non-entrée en matière.

**M. Dijamatovic** : Après consultation au sein de notre groupe (ASSE), nous refusons la non-entrée en matière et désirons que ce rapport soit confié à une commission.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président clôt la discussion et passe au vote.

La non-entrée en matière est rejetée par **17 voix pour, 25 voix contre et 1 abstentions**

Une commission ad hoc, avec présidence à l'ASSE, est chargée de l'étude de ce préavis et rendra son rapport au Président du Conseil le mercredi 9 septembre 2020 au plus tard.

## **6. Dépôt du préavis 07/20 « Création d'un fonds communal pour l'efficacité énergétique, les énergies renouvelables et le développement durable et d'un fonds communal pour l'éclairage public »**

La Municipalité n'ayant rien à ajouter, M. le Président ouvre la discussion sur le préavis 07/20.

**M. Racine** : Dans ce préavis on demande à nouveau une augmentation du personnel, soit 20% EPT. Je pense qu'en réorganisant l'administration on doit pouvoir trouver le temps nécessaire à ce travail sans revoir à nouveau le budget. Je vous rappelle que la commission de gestion et des finances a souligné que nous avons augmenté de 60% le personnel de l'administration communale. Je remercie donc la commission qui se chargera de ce préavis de se pencher sur cette question et, si possible, de l'amender en refusant ce personnel supplémentaire.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président clôt la discussion.

Une commission ad hoc, avec présidence aux ICD, est chargée de l'étude de ce préavis et devra rendre son rapport au Président le mercredi 9 septembre 2020 au plus tard.

## **7. Dépôt du Préavis No 10/20 : « Demande d'un crédit d'étude de CHF 60'000.– pour la mise en place d'un système de gestion électronique des documents »**

La Municipalité n'ayant rien à ajouter, M. le Président ouvre la discussion sur le préavis No 10/20.

**M. Chappuis :** Je m'interroge sur le montant de ce crédit. Je rappelle qu'il s'agit d'un crédit d'étude et pas d'un crédit pour l'acquisition d'un logiciel. Par les temps qui courent, la nécessité d'une accélération de la numérisation est évidente mais je me demande aussi si certaines communes d'une taille comparable à la nôtre n'auraient pas déjà fait l'acquisition d'un tel système. Il y aurait certainement lieu d'utiliser l'expérience des communes qui ont déjà un programme de numérisation au lieu de refaire une étude qui partirait de zéro. J'espère que la commission se penchera sur cette question et pourra nous apporter des réponses.

**M. Laurent Clerc :** L'établissement d'une étude afin de cadrer les besoins et définir les options de réalisation est une bonne chose et c'est d'ailleurs nécessaire pour conduire un projet subséquent. J'attire cependant l'attention de la commission sur le fait que la gestion électronique de documents n'est qu'une toute petite partie des nouveaux moyens de collaboration développés grâce aux technologies digitales. Il serait dommage que cette étude ne comprenne pas également le développement de nouveaux outils de collaboration. Je souhaiterais donc que la commission se penche plus largement sur la question des outils qui permettront aux services administratifs de collaborer ensemble.

**M. Racine :** Un système de gestion électronique des documents est désormais le B.A.BA de la gestion d'une administration moderne et son utilité ne fait pas de doute. Par contre, nous avons tous en tête le rapport de la commission de gestion et des finances qui dit qu'avant de mettre en place une application quelconque il faudrait établir un plan stratégique de notre développement informatique. A peine ce rapport rendu, on nous propose une application qui sera certainement très utile mais qui se révélera peut-être inadaptée étant donné l'absence de plan stratégique. La Confédération, autour de 2005, a fait un appel d'offre pour ce genre d'application et ils ont choisi une application autrichienne, Fabasoft, qui est utilisée par tous les départements fédéraux à Berne. Nous pouvons profiter de l'expérience d'autres communes en la matière, sans avoir à refaire une étude complète, mais préalablement nous devons avoir un plan stratégique informatique de notre administration.

**M. Pittet :** Je voudrais attirer votre attention sur le fait que beaucoup d'expériences de sociétés privées, dans le domaine de la gestion électronique des documents, se sont avérées peu concluantes. Je demanderais donc à la commission qui traitera de ce préavis de ne pas tenir seulement compte de l'ordonnancement chronologique mais aussi de faire la différence entre les documents à archiver et les documents à détruire. Il est également important de différencier les documents qui comprennent des obligations contractuelles et les autres de façon à pouvoir faire un tri sélectif et traiter les documents facilement et sans erreurs.

**M. Del Boca :** J'aimerais savoir si un système de gestion électronique des documents coûte l'équivalent d'une 2CV ou d'une Ferrari. Pouvez-vous me donner un ordre de grandeur ?

**M. Panzera :** J'aimerais d'abord préciser que l'étude va permettre de définir nos besoins car il y a eu beaucoup de mauvais choix dans ce domaine, autant dans le privé que dans le public. Le but étant de ne pas tomber dans le piège d'un système qui ne nous servira à pas grand-chose dans le futur. Effectivement, d'autres communes ont déjà de tels systèmes mais

certaines ont des problèmes car elles ont justement adopté la même application qu'une autre commune et cela ne fonctionne pas. Pour répondre à la question du prix, la fourchette est très large. Cela peut aller de CHF 100'000.– à CHF 1'500'000.–, voire plus. Ce système est crucial pour nous car actuellement certains documents nous échappent faute d'être correctement numérisés.

**Mme Fankhauser** : Le challenge pour moi c'est de catégoriser les documents. Je ne vois pas dans votre document une approche impliquant l'EPFL ou l'UNIL par exemple. Il y a plein d'étudiants qui travaillent sur ce sujet et, en termes de solutions, l'EPFL a déjà digitalisé énormément d'organisations et d'institutions.

**M. Panzera** : Effectivement, nous pourrions envisager cette solution mais avant il est important d'étudier nos besoins et c'est une tâche très complexe.

**M. Dijamatovic** : Est-ce que la raison pour laquelle on ne peut pas faire de copier-coller avec le système d'une autre commune n'est pas liée au choix d'organisation de notre administration communale ? Il faudrait, à mon avis, avoir une organisation consolidée et ensuite identifier les flux d'informations et de documents que l'on désire archiver ou échanger au sein de cette administration. La très grande variation de prix pour un tel système est certainement due au fait que parfois un système standard peut convenir pour une organisation et qu'une autre aura besoin d'un système sur mesure. Il serait bon que la commission se penche sur cette question.

**M. Wessner** : J'aimerais savoir si ce système de gestion des documents pourra contenir les plans de Shopfer & Niggli. Si c'est le cas nous n'aurions plus de problèmes pour les transmettre à quelqu'un d'autre.

**M. Panzera** : Ce préavis a pour but de définir le périmètre de nos besoins et certaines choses seront certainement rejetées car nous n'aurons pas les moyens de les payer et qu'elles ne sont pas aussi utiles qu'on le croit alors que d'autres devront absolument être gardées et gérées. Pour répondre à M. Dijamatovic, l'analyse des flux au sein de l'administration est importante et elle sera faite en interne afin d'être présentée au groupe qui travaillera à la définition du périmètre.

**M. Hirsch** : Je suis surpris par ce préavis car on nous demande d'étudier une solution sans avoir identifié le problème. Vous voulez définir le périmètre des besoins mais est-ce que vous ne devriez pas le faire vous-mêmes puisque vous connaissez cette administration et ses procédures de l'intérieur ? Le fonctionnement sera sensiblement le même si on digitalise ou pas. Donc, pour moi, c'est à la Municipalité de définir les besoins et ensuite on pourra mandater une étude pour trouver une solution aux problèmes. Il faut également savoir ce que l'on veut obtenir avec cette solution. Est-ce qu'on veut gagner en efficience ? Est-ce qu'on veut mettre plus de fonctionnalités à la disposition des habitants ?

Ensuite, sur la base de projets informatiques que l'on a menés dans le passé, je me méfie des coûts qui peuvent rapidement être élevés dans ce domaine et cela peut représenter un gouffre financier. J'invite la commission à étudier attentivement cet aspect. D'ailleurs j'aurais aimé connaître une estimation, même approximative, des coûts de cette réalisation, car l'étude, qui coûte quand même CHF 60'000.–, ne devrait être réalisée que si le système de gestion des documents peut être mis en place à un prix raisonnable.

**M. Richards** : Je ne suis pas un spécialiste en informatique mais j'ai une certaine expérience avec les consultants et je peux vous dire que si on ne définit pas clairement le besoin précis au préalable, les consultants vont nous proposer des solutions très couteuses et des options

pas forcément nécessaires. Je pense qu'après plusieurs années de travail au sein de l'administration communale, les Municipaux doivent connaître assez bien ses points forts, ses points faibles et les choses qu'il faut améliorer. Je suis donc d'accord sur le fait que la liste des points à améliorer doit être définie au préalable par la Municipalité avant de demander une étude.

La parole n'étant plus demandée, M. Président clôt la discussion.

Une commission ad hoc, avec présidence à l'ASSE, est chargée de l'étude de ce préavis et rendra son rapport au Président le mercredi 9 septembre 2020 au plus tard.

## **8. Dépôt du préavis 11/20 : « Règlement du personnel communal »**

La Municipalité a quelque chose à ajouter.

**Mme Merminod** : C'est un préavis important pour la commune car le règlement actuel est obsolète. Le personnel communal évolue, les fonctions changent et le règlement actuel ne répond plus aux besoins. Le travail que la Municipalité vous présente maintenant a duré longtemps. Nous avons travaillé avec une avocate, spécialiste du droit du travail, qui a pu nous guider. Nous avons également examiné les règlements du personnel d'autres communes ainsi que celui du Canton. C'est vrai que c'est long et compliqué à lire et à étudier mais c'est quelque chose de très important pour notre commune.

Je voudrais également préciser à M. Racine que le personnel n'a pas augmenté de 60% mais d'un peu plus de 20% depuis 2012, avec la création de l'UAPE. Ce sont des fonctions qui n'existaient pas auparavant et qui ont de la peine à rentrer dans le règlement du personnel actuel.

M. le Président ouvre la discussion sur le préavis 11/20.

**M. Del Boca** : Il est vrai que ce règlement est très important et je rappelle à toutes les conseillères et à tous les conseillers qu'elles/ils ont la possibilité d'adresser leurs remarques à la commission de gestion et des finances. C'est important pour la commission d'avoir tous ces éléments au moment où elle tiendra sa séance.

Je voudrais également signaler une petite coquille en page 15 du préavis : « Décide d'approuver la nouvelle version du règlement du Conseil communal... » alors qu'il s'agit du règlement du personnel communal.

**M. Dijamatovic** : L'ASSE considère qu'il serait judicieux de renforcer la commission de gestion et des finances avec des conseillères et conseillers qui auraient des compétences dans le domaine des ressources humaines. Je ne veux pas dire que la commission de gestion et des finances n'est pas compétente pour l'étude de ce préavis mais des spécialistes en matière de ressources humaines pourraient l'accompagner dans ce champ d'expertise.

**Mme Michel** : J'ai deux remarques sur le préavis, D'abord à la page 8, dernier alinéa : « et enfin les collaborateurs qui rapportent à un chef d'équipe... ». La formulation correcte est « ...qui se rapportent à un chef d'équipe... ».

Ensuite en pages 10 et 12 : « ...une fonction donnée doit ainsi être cooptée... », le verbe coopter n'est pas adéquat, il s'agit plutôt de colloquer.

**M. Gygax** : Je voudrais soutenir la proposition de M. Dijamatovic d'ajouter des spécialistes en ressources humaines à la commission de gestion et des finances pour l'étude de ce préavis.

Ensuite je voudrais signaler une coquille en page 7 du règlement, article 18. Il est écrit : «La Municipalité est compétence... » et il faut écrire « compétente ».

Cela dit, il y a beaucoup de mentions concernant les compétences de la Municipalité, pour ne pas dire des directives spéciales. Est-ce que ces points particuliers vont être portés à la connaissance du personnel, par exemple par une annexe au règlement, ou pas ?

**Mme Merminod** : Ce règlement a été lu et étudié par le personnel dans un premier jet. Ensuite une commission du personnel a été créée pour l'examiner, y compris les directives. Puis, il y a eu une séance avec une délégation du personnel pour écouter ses remarques. Finalement, nous en avons rediscuté en séance de Municipalité et certains changements ont été apportés. Le personnel est au courant de l'entier du règlement, y compris des annexes.

**M. Chappuis** : Je remarque que l'ancien règlement avait un article relatif à l'assermentation du personnel. Qu'en est-il dans le nouveau règlement ? Je pense que dans certaines fonctions le personnel doit être assermenté, par exemple lorsqu'il s'agit de faire des dénonciations au préfet ou de relever une infraction au règlement de police. J'aimerais que la commission nous éclaire à ce sujet.

**M. Del Boca** : Je trouve que l'idée d'ajouter des spécialistes en ressources humaines à la commission de gestion et des finances est excellente. Peut-on le faire sans autre ou faut-il demander l'accord du Conseil ?

**M. Dijamatovic** : Je propose qu'une personne de chaque groupe soit nommée pour traiter ce préavis avec la commission de gestion et des finances.

La parole n'étant plus demandée, M. Président clôt la discussion et passe au vote concernant l'ajout de deux personnes, spécialistes en ressources humaines, qui viendront s'ajouter à la commission de gestion et des finances.

L'élargissement de la commission de gestion et des finances est acceptée par **39 voix pour, 2 voix contre et 2 abstentions.**

Une commission de gestion et des finances élargie est chargée de l'étude de ce préavis et rendra son rapport au Président le mercredi 9 septembre 2020 au plus tard.

## **9. Dépôt du préavis 13/20 : « Réhabilitation du collecteur intercommunal Sorge à Ecublens et Chavannes-près-Renens – Secteur 11 « Triaudes-Sorge » »**

La Municipalité n'ayant rien à ajouter, M. le Président ouvre la discussion sur le préavis 13/20.

La parole n'étant pas demandée, M. le Président clôt la discussion.

La commission d'épuration est chargée de l'étude de ce préavis et rendra son rapport au Président le mercredi 9 septembre 2020 au plus tard.

## **10. Dépôt du préavis 14/20 : « Demande de crédit de CHF 95'000.– pour le remplacement de deux véhicules du service des routes et de la voirie »**

La Municipalité n'ayant rien à ajouter, M. le Président ouvre la discussion sur le préavis 14/20.

**M. Pittet** : J'aimerais demander à la Municipalité si les communes avoisinantes ont été contactées afin de savoir si elles avaient des besoins analogues, auquel cas les frais pourraient être mutualisés.

**M. le Syndic** : Nous avons de bonnes relations avec les communes voisines mais il n'est pas évident d'avoir des véhicules en commun dans la mesure où les voiries ont souvent besoin des véhicules aux mêmes périodes. Cette possibilité a été examinée mais pose trop de problèmes.

**M. Wessner** : On parle dans ce préavis du Service des routes et de la Voirie mais quand je regarde sur le site de la commune je ne vois que le Service de la Voirie.

**M. le Syndic** : Comme le Service de la Voirie s'occupe également des routes lorsqu'il s'agit de les déneiger et de les nettoyer, nous avons indiqué également Service des routes sur ce préavis.

**M. Golaz** : J'aimerais rebondir sur l'intervention de M. Pittet qui, d'après moi, a été mal comprise. Je pense que M. Pittet parlait d'acheter des véhicules, avec d'autres communes, auprès du même concessionnaire, afin de pouvoir avoir de meilleurs prix.

**M. le Syndic** : Vous voulez donc parler d'achats groupés avec des communes ayant de mêmes besoins au même moment. Cela me semble un peu compliqué à faire sachant qu'il faudrait que les autres communes aient des véhicules avec le même degré d'usure au même moment.

**M. Pache** : Est-ce que cela ferait sens de prendre ces véhicules en leasing ? Les charges seraient ainsi connues.

**M. le Syndic** : La location ou le leasing revient plus cher qu'un achat amorti sur 20 ans. Je ne pense pas que le leasing soit une bonne opération pour ce type de véhicules spéciaux.

**M. Del Boca** : Pour le châssis-cabine, le fournisseur choisi est le garage P.A Keller à Romanel mais quel est le fournisseur pour l'élévateur ? Si ce sont deux garages différents, ne serait-il pas possible d'avoir un meilleur prix en achetant les deux auprès du même garage ?

**M. le Syndic** : En fait, il n'y a pas de fournisseur qui fasse les deux types de véhicules dont nous avons besoin. Nous avons donc fait appel à d'autres garages pour l'élévateur.

**M. Del Boca** : Je me demandais si le garage Keller ne pourrait pas lui-même acquérir l'élévateur, au prix professionnel, ce qui nous permettrait d'avoir un bon prix sur ce deuxième véhicule.

**M. le Syndic** : Le garage Keller est un concessionnaire VW et pas un concessionnaire d'élévateurs Still ou autre. Nous avons fait de notre côté une négociation d'achat et de reprise et si le garage Keller doit faire cette démarche à notre place il ne va pas le faire gratuitement.

**M. Gass** : J'aimerais savoir de quand datent ces devis et s'il n'y a pas moyen de les renégocier pour profiter de la baisse des prix dans le secteur automobile ?

**M. le Syndic** : Je pense que nous avons déjà négocié le prix de ces véhicules au plus juste et, même si nous pouvons toujours tenter une nouvelle négociation, il faut aussi que le garage dégage sa marge et gagne sa vie.

**M. Gass** : Mais quand ces devis ont-ils été établis ?

**M. le Syndic** : Les devis datent de ce printemps.

**M. Pittet** : D'ici quelques années nous aurons probablement besoin de remplacer des véhicules ou d'autres objets onéreux et il serait utile, à ce moment-là, d'avoir accès à une sorte de centrale de renseignements des communes vaudoises pour savoir lesquelles ont l'intention d'acheter prochainement le même type d'objet que nous. Lorsqu'on négocie l'achat d'un véhicule avec un garage, il peut nous faire un rabais bien sûr, mais c'est tout autre chose si l'achat porte sur 10 véhicules. Il serait intéressant d'envisager à l'avenir une communication avec toutes les autres communes vaudoises afin d'envisager ce type de commandes groupées.

**M. le Syndic** : Le problème c'est que toutes les communes ont des besoins différents. Nous avons par exemple choisi un véhicule qui nous permettrait de réutiliser notre agrégat. Ce même modèle existe avec des châssis de taille différente selon l'utilisation qui en sera faite et chaque commune va probablement faire un autre choix. Je retiens votre idée pour la prochaine législature même si cela me semble difficile à réaliser.

**M. Brandt** : Le fait de grouper les achats est une bonne idée mais cela induit aussi des contraintes. Si plusieurs communes font des achats ensemble, elles vont passer la valeur seuil des marchés publics avec les procédures et les recours qui en découlent. Il faudra définir qui est le pouvoir adjudicateur. Est-ce que ce sera une association de communes ? Toutes les communes à la fois ? Une telle organisation serait une véritable usine à gaz même si les achats groupés peuvent être intéressants sur une petite région géographique. Les contraintes seraient finalement plus importantes que les bénéfices obtenus avec une telle méthode.

**M. Golaz** : Il existe un bureau inter-municipal pour l'Ouest lausannois et, avant d'aller consulter les communes de tout le canton, il est certainement possible de discuter des projets avec les syndicats du district pour voir si certaines coordinations sont possibles.

**Mme Fankhauser** : Je me demande pourquoi être propriétaire ? Est-ce que l'économie de fonctionnalité vous tente ? De plus en plus, lorsqu'on achète quelque chose, on doit penser à sa durabilité. On nous dit ici qu'on exclut les véhicules électriques parce qu'il est impossible de fixer une tête tournante sur ce type de véhicules mais peut-être que dans 2 ou 3 ans on aura trouvé la solution. M. Pache parle de leasing et, de mon côté, je pense à l'emprunt car à quoi bon être propriétaire de ces véhicules spécifiques alors que d'ici peu il y aura probablement une évolution technologique ou énergétique pour ces véhicules ? Cette remarque ne concerne d'ailleurs pas uniquement ce préavis, je la fais de manière générale.

**M. le Syndic** : Pour exemple, nous avons il y a quelques années une location pour une benne compactrice et nous payions CHF 900.– par mois. En nous penchant sur les coûts de revient, nous en avons acheté une autre que nous avons payée 24'500.–. Sachant que nous l'avons gardée plus de 10 ans, le calcul est vite fait.

**Mme Fankhauser** : Je ne vais pas comparer une benne qui est une installation immobile avec un véhicule qui se déplace. Pour moi votre raisonnement est trop restrictif.

**Mme Willi** : Je trouve toutes ces questions intéressantes mais je pense que la commission va les poser à la Municipalité et nous pourrons ensuite en discuter.

**M. Laurent Clerc** : Au vu de toute l'énergie dépensée à discuter de cette demande de crédit et compte tenu que ces véhicules ont 19 ans, nous n'avons pas intérêt à les garder jusqu'à ce qu'ils imploient et à les passer en frais de fonctionnement puisqu'on ne peut pas faire le travail sans eux ?

La parole n'étant plus demandée, M. le Président clôt la discussion.

Une commission ad hoc avec présidence aux ICD est chargée de l'étude de ce préavis et rendra son rapport au Président pour le mercredi 9 septembre 2020 au plus tard.

## **11. Dépôt du préavis 15/20 : « Demande d'un ajustement au budget 2020 destiné à financer des soutiens économiques en situation extraordinaire »**

La Municipalité a quelque chose à ajouter.

**Mme Merminod** : Comme il est dit dans ce préavis, de nombreux Serpelious, et parmi eux des conseillères communales et des conseillers communaux, ont approché la Municipalité pour venir en aide aux commerces locaux. Pendant le confinement, les villageois ont redécouvert l'importance des commerces locaux, ont apprécié la disponibilité de ceux qui étaient ouverts et regretté ceux qui avaient fermé. Nous nous sommes demandé ce que nous pouvions faire pour soutenir ces commerçants et nous avons opté pour l'établissement de

bons pour les habitants. Des bons de CHF 20.– sur les achats de CHF 40.–, c'est environ CHF 200'000.– réinjectés dans le commerce local. La Municipalité travaille sur ce projet avec l'Association des commerçants dans le but de soutenir les commerces locaux mais aussi d'encourager les Serpelious à faire appel à ces derniers.

**Mme Theumann :** L'association des commerçants a effectivement été contactée mais aussi d'autres entreprises qui n'en font pas partie et qui, pour certaines, rencontrent d'importantes difficultés. La création d'un fonds de soutien, proposé par ce préavis, peut faire la différence dans des cas critiques. La Municipalité estime qu'il est important de maintenir un tissu économique local pour la vie de la commune et pour éviter de devenir une commune-dortoir. Un premier pas a été fait dans cette direction la semaine passée à travers un courrier adressé à toutes les entreprises, avec les adresses et personnes de contact utiles, pour obtenir des aides cantonales et fédérales. Ces informations n'étaient pas si faciles à trouver dans le flux important d'informations de ces derniers mois.

M. le Président ouvre la discussion sur le préavis 15/20.

**M. Gygax :** Si je salue l'initiative consistant à apporter une aide à notre tissu économique, je constate toutefois que, pour la financer, on prélève 30% des fonds qui seront alloués au secteur du tourisme. Je ne vois pas en quoi les touristes vont bénéficier de cette aide. J'aimerais que la commission se penche sur cette question sachant que le fonds pour le tourisme est un fonds affecté et qu'il ne peut donc être utilisé qu'en rapport avec les touristes.

**M. Laurent Clerc :** Tout d'abord je constate que la difficulté de réaffecter le budget, que l'on m'a opposée tout à l'heure, est à géométrie variable et dépend visiblement des intérêts.

Ensuite j'aimerais revenir sur la première mesure de ce préavis. L'idée d'apporter un soutien aux commerces locaux est bonne, pour autant que nous puissions la financer, mais le fait de passer par des bons, qui va coûter CHF 6'000.– rien qu'en organisation, me semble ridicule. Il est plus simple de privilégier les circuits courts, de prendre les revenus déclarés de ces entreprises pour l'année 2019 et de distribuer une aide au prorata de ces revenus. Ce serait rapidement réglé et on disposerait de CHF 6'000.– de plus à distribuer.

Pour ce qui est de la deuxième mesure, elle me semble extrêmement discriminatoire. D'ailleurs je m'étais déjà fait cette réflexion lorsque le Canton a proposé ses aides. En effet, je trouve inacceptable qu'on apporte des aides uniquement sur les loyers qui ne dépassent pas un certain montant. Qui dit loyer élevé dit entreprise importante, qui dit entreprise importante dit chiffre d'affaires élevé et donc des impôts communaux en rapport. Je trouve tout à fait anormal que ces entreprises soient ainsi discriminées.

Ensuite, on demande à ces entreprises de se mettre en relation avec leur bailleur mais on précise noir sur blanc que, quel que soit le résultat de cette négociation, la commune paiera. Je ne vois pas où est l'équité et comment cette mesure va aider nos commerçants.

Enfin je voudrais savoir pour quelle raison nous n'aidons pas aussi les Serpelious qui ont perdu leur travail à cause du COVID19. J'ai l'impression que ce préavis relève plus de la manœuvre électorale que d'une réelle recherche de solutions pour apporter un soutien aux acteurs du tissu économique de Saint-Sulpice dans ces temps difficiles.

**Mme Merminod :** M. Laurent Clerc, les élections sont encore bien loin donc il n'est pas question ici de manœuvre électorale. Nous avons mené une réflexion afin de trouver des moyens d'aider et surtout un moyen d'aider tout le monde. Nous voulions surtout mettre l'accent sur l'incitation à la consommation locale. La solution des bons ne me semble pas être une usine à gaz puisque nous allons faire appel à des bénévoles pour la manutention et le

contrôle. Le but était de ne pas juste injecter de l'argent mais de faire fonctionner l'économie locale.

**Mme Theumann** : Pour répondre à la remarque de M. Laurent Clerc, je rappelle que lorsqu'il faut réaffecter des montants du budget il faut avoir l'accord du Conseil communal. Il ne s'agit donc pas d'une règle à géométrie variable mais bien d'une démarche qui nécessite l'accord préalable du Conseil.

Ensuite, vous parlez d'une aide aux chômeurs ou aux personnes en grande difficulté financière. Je peux vous dire, en tant que membre de l'ARASOL, que nous n'avons pas eu d'augmentation des cas pour Saint-Sulpice et que nous en avons déduit que, pour le moment, il ne s'agit pas d'une cible que nous pouvons aider. Par contre, des commerçants, des services de proximité et d'autres entreprises nous ont contactés car certains sont en très grande difficulté. Nous avons donc choisi les bénéficiaires de cette aide sur la base d'informations très concrètes et pour maintenir un tissu économique dans notre commune qui a été très utile à certaines personnes pendant la période de semi-confinement.

Le montant qui vous est demandé ici n'est pas très élevé mais il s'agit de redonner confiance à tous les commerçants qui travaillent d'arrache-pied pour essayer de maintenir leur activité malgré les difficultés actuelles. Nous allons également élargir les critères d'attribution du fonds à d'autres domaines que les loyers mais, avant, nous voulons que les bénéficiaires aient essayé d'obtenir une aide ailleurs.

**M. Hirsch** : Nous parlons des commerçants en difficulté mais ce virus a touché la société dans son ensemble. Vous proposez un projet d'aide, ce qui est louable sur le principe, mais notre ménage communal est aussi en situation précaire. Je vous rappelle qu'il ne s'agit pas de distribuer de l'argent que nous avons puisque notre budget est déficitaire. Il faut donc que vous soyez clairs sur la façon dont vous allez financer cette action. Allez-vous augmenter les impôts ? Allez-vous contracter des dettes ? Allez-vous vendre un terrain ?

**Mme Theumann** : Comme je viens de l'expliquer tout à l'heure, ce que l'on demande aujourd'hui ce n'est pas un crédit mais un ajustement du budget que vous avez déjà voté. Par ailleurs, un montant de CHF 50'000.– sur un budget de 34 millions, c'est vraiment très peu mais cela peut faire une différence dans la vie quotidienne des Serpelious.

**M. Laurent Clerc** : Je reviens sur ma remarque, à laquelle vous n'avez pas réagi, et qui concerne les règles de ce préavis qui sont totalement discriminatoires.

**M. Pittet** : J'aimerais d'abord saluer cette initiative dans son principe. Je trouve l'idée d'utiliser des bons pour stimuler l'économie locale très bonne. Pour ce qui concerne les loyers, je connais certaines personnes qui se sont retrouvées dans des situations très difficiles et se sont vues refuser une aide du Canton et cela me touche particulièrement. Il est difficile de trouver la bonne clé de partage et je pense qu'il n'y a pas de solution miracle qui respecterait une équité parfaite. Je me demande cependant si dans la liste des bénéficiaires il ne faudrait pas inclure une catégorie de gens qui ont aussi beaucoup souffert de cette crise, à savoir les indépendants. Cette petite remarque mise à part, je trouve ce projet très bon.

**M. Golaz** : J'ai une question au sujet de ces bons, une question qui s'adresse à l'assemblée et à la commission : qui va faire ses courses dans le village ? Je vous demande de vous poser sérieusement la question car les commerces locaux ont été particulièrement sollicités pendant le semi-confinement mais qui va réellement utiliser ces bons maintenant ? L'humain oublie vite.

**Mme Fankhauser :** Pour ma part, je fais très souvent mes courses dans le village et mes enfants vont pratiquement tous les jours au kiosque. Je voudrais dire à quel point je salue cette initiative et ça me rend fière d'être Serpeliou. Par contre je suis un peu choquée quand j'entends M. Hirsch s'inquiéter de la santé financière de notre commune. Je ne vois pas en quoi notre commune a souffert financièrement de la crise du COVID19. Au contraire, puisqu'on a économisé l'argent qui aurait dû être dépensé pour des événements qui ont été annulés. Je pense que si nous n'agissons pas maintenant pour maintenir une activité économique dans notre village, nous allons cesser d'être attractifs et perdre des contribuables et peut-être aussi quelques entreprises. Si nous perdons notre tissu économique, notre commune ne sera plus aussi florissante en termes financiers. Le lac ne suffit pas.

**Mme Kaeser-Moser :** Lors de notre dernière séance, j'ai fait une proposition qui allait dans le sens de ce préavis et je tenais à rassurer M. Racine qui était inquiet après mon intervention de savoir si j'avais bien compris qu'un budget n'était pas une liste de courses avec des montants qu'on devait forcément dépenser parce qu'ils étaient écrits. Alors, je vous confirme avoir conscience que les montants prévus dans un budget sont une projection et qu'ils seront utilisés ou pas en fonction des besoins réels. Ma proposition allait plus dans le sens d'une réattribution d'un poste du budget puisque ce dernier a déjà été accepté. Les dépenses liées au COVID19 n'ont pas pu être budgétées mais, à l'inverse, certaines dépenses budgétées n'ont pas pu être concrétisées.

Pour revenir sur la remarque de M. Gygax qui parlait du financement d'une partie de ce projet par le fonds du tourisme, je pense que les commerces locaux attirent également les touristes. Le fait de soutenir les commerçants crée du lien social et maintient le tissu économique. Et à défaut d'avoir pu offrir aux habitants les traditionnelles manifestations populaires, nous pouvons leur offrir cette possibilité de continuer à se rencontrer dans les commerces locaux.

Je rassure encore M. Racine sur le fait que mon livre de chevet cet été ne sera pas le livre rouge de Mao ni un recueil sur Lénine car je ne suis ni communiste ni même socialiste mais par les temps qui courent il serait bon de faire preuve d'un peu de solidarité. Je soutiens donc la proposition de la Municipalité et j'espère que le Conseil fera de même.

**M. Equey :** Je suis également favorable à ce projet. Certains d'entre vous ont peut-être entendu parler de communes voisines qui ont utilisé cette méthode, dont Cossonay. S'ils le désirent, je pourrais mettre les membres de la commission en contact avec les personnes qui se sont occupées de la mise en place de cette plateforme.

**M. Bähni :** Je lis dans le préavis que la Municipalité a recensé toutes les personnes âgées de 65 ans et plus et que ces dernières ont été contactées une première fois par téléphone. Il est possible que je ne fasse pas mon âge mais je n'ai pas été contacté par téléphone alors que j'ai 65 ans. Vous avez visiblement oublié certaines personnes.

**M. Racine :** Je voudrais juste dire à Mme Kaeser-Moser que je ne comprends pas sa remarque car je n'ai pas pris la parole à ce sujet.

**Mme Kaeser-Moser :** Effectivement, votre remarque a été faite hors séance. J'ai donc répondu officiellement à votre remarque officieuse.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président clôt la discussion.

Une commission ad hoc avec présidence à l'ASSE est chargée de l'étude de ce préavis et rendra son rapport au Président pour le mercredi 9 septembre 2020 au plus tard.

## **12. Renouveaulement du bureau pour l'année 2020-2021**

M. le Président donne lecture de l'article 12 du règlement du conseil communal.

### **Election du Président.**

Mme Burrus pour les ICD présente M. Michel Racine.

Il n'y a pas d'autres propositions et M. Racine accepte.

M. Racine est élu tacitement et félicité.

### **Election du 1<sup>er</sup> vice-président.**

M. Dijamatovic pour l'ASSE présente Mme Carmen Fankhauser.

Il n'y a pas d'autres propositions et Mme Fankhauser accepte.

Mme Fankhauser est élue tacitement et félicitée.

### **Election du 2<sup>ème</sup> vice-président.**

M. Dijamatovic pour l'ASSE présente M. Olivier Chappuis.

Il n'y a pas d'autres propositions et M. Chappuis accepte.

M. Chappuis est élu tacitement et félicité.

### **Election de 2 scrutateurs.**

M. Racine pour les ICD présente Mme Cristina Moriyama Swan et M. Patrick Strobel.

Il n'y a pas d'autres propositions et Mme Moriyama Swan et M. Strobel acceptent.

Mme Moriyama Swan et M. Strobel sont nommés tacitement et félicités.

### **Election de 2 scrutateurs suppléants.**

Mme Fankhauser pour l'ASSE présente Mme Claude Probst et M. Christian Lehmann.

Il n'y a pas d'autres propositions et Mme Probst et M. Lehmann acceptent.

Mme Probst et M. Lehmann sont nommés tacitement et félicités.

## **Nomination de la commission de gestion et des finances pour l'année 2020-2021**

M. le Président donne lecture de l'article 38, alinéa 1 du règlement du conseil communal.

M. Dijamatovic pour l'ASSE présente Mme Corinne Willi, M. Hans-Jörg Hirsch, M. Pierre Del Boca et M. Damien Kobel qui acceptent.

Mme Grzelak-Guidon pour les ICD présente M. Markus Affolter, M. Thomas Beck et M. Remy Pache qui acceptent.

Le bureau prend acte de ces propositions. Dès lors, les 7 candidats pressentis sont tacitement nommés.

### **Autres changements.**

**Commission immobilière :** M. Rémy Pache quitte la commission immobilière et son remplaçant sera connu lors de la prochaine séance du Conseil.

**Commission du Laviau :** M. Nicolas Potalivo ayant présenté sa démission au Conseil communal, il est remplacé par M. Cédric Glauser.

## **13. Communications des délégués aux conseils intercommunaux**

**AJESOL - Mme Kaeser-Moser :** Notre séance a été tenue le 12 mai dernier, à distance. Nous avons reçu les documents par courrier et nous avons voté par correspondance. Les comptes ont été approuvés à l'unanimité. La plaquette contenant les chiffres de cette année vous a été distribuée.

**APREMADOL - Mme Michel :** Nous avons eu une séance le 24 juin. La directrice a été remerciée pour sa gestion pendant la crise du COVID19. Pendant cette crise le nombre de repas a augmenté de 12%. Le personnel horaire qui n'a pas pu travailler a été rémunéré sur la base d'une moyenne des 12 derniers mois. Les charges supplémentaires pendant cette période se sont élevées à CHF 450'000.-. La coordination cantonale a été primordiale pour la gestion de la crise, par des directives, des fournitures de matériel et le numéro d'appel centralisé.

L'activité reprend plus lentement que prévu et n'est pas encore revenue à son niveau d'avant la crise. Dès le 15 juin, le personnel vulnérable a repris ses activités, suivi par le service de la santé au travail. Le télétravail pour le personnel de bureau a été maintenu partiellement jusqu'au 31 août. Certains colloques ont repris avec un nombre limité de participants.

Le bilan du personnel est positif même si certaines personnes se sont senties abandonnées du fait que le personnel de bureau était en télétravail et qu'il n'y avait plus de rencontres ni

de colloques. La communication a posé un petit problème pendant cette période ainsi que le matériel pour le télétravail et cela va donc être repensé.

Les EMS ont été dépassés pendant la crise car la moitié des décès dus au COVID19 dans le canton de Vaud sont survenus chez eux. Pendant les premières semaines, ils ont été débordés par le nombre de malades mais aussi handicapés par le manque de personnel et de matériel. Au bout de 2 ou 3 semaines, le personnel qui n'était pas engagé dans les hôpitaux ou à domicile a été mis à disposition pour les EMS.

**ARASOL - Mme Dubuis :** Les comptes et la gestion ont été validés le 9 juin. Nous avons remercié la commune de Renens de nous avoir accueillis dans sa salle de spectacle. Pendant la crise du COVID19 les bureaux étaient fermés et ne pouvaient pas accueillir les personnes touchant un revenu d'insertion ou se trouvant en situation précaire mais les paiements ont pu être effectués dans les temps, les prestations ont été fournies et les bureaux ont rouvert le 8 juin. Nous avons félicité l'ARASOL pour cela et avons souligné le caractère nécessaire de l'aide apportée aux personnes en situation précaire et plus encore pendant la crise du COVID19.

**Conseil d'établissement de la Planta - Mme Willi :** Notre séance du 28 mai a été annulée et je pense que la prochaine sera fixée en septembre.

**ORPC : M. Golaz :** Il y a eu un fort engagement de l'ORPC pendant la crise du coronavirus. L'ORPC de notre district et celui de Lausanne se sont réunis pour parer à cette crise et environ 1600 astreints ont effectué 18'000 jours de service sur 16 semaines. C'est le plus gros engagement de l'ORPC depuis sa création. Les engagements ont eu lieu autant dans les EMS que dans les centres commerciaux, les hôpitaux ou différentes institutions.

**PolOuest :** Pas de représentant présent.

**SDOL – M. Bähni :** Rien à signaler.

### **13. Propositions individuelles et divers**

Le Président ouvre la discussion.

**Mme Grzelak-Guidon :** La Municipalité peut-elle me dire qui gère les jardins communaux ?

**Mme Theumann :** C'est moi qui ai mis en place « Notre si bio jardin » si c'est votre question.

**Mme Grzelak-Guidon :** Je suis surprise qu'on appelle ça Notre si bio jardin alors qu'un jardinier juste à côté traite ses jardins à tout va. Ça n'a pas de sens. Ce que je voudrais signaler par ailleurs c'est que ce monsieur se dit propriétaire de cette parcelle, qu'il reçoit la facture des services industriels et qu'il encaisse auprès de chaque personne l'eau utilisée. Il va même jusqu'à bloquer les robinets si quelqu'un ne paie pas et il est en train de harceler la doyenne du village ce qui est tout à fait anormal. Ce Monsieur n'est même pas de Saint-Sulpice mais d'Ecublens et il va jusqu'à louer les terrains.

**Mme Theumann :** La Municipalité est au courant de ce problème et est en train d'y mettre un peu d'ordre. Nous sommes notamment contre l'utilisation des pesticides dans le bas de la parcelle et nous essayons de régler ça mais c'est un imbroglio.

**M. Strobel :** Je reviens sur la question des parkings payants. Dans la commune, la situation

est insupportable, les gens se garent n'importe où et notamment au bord du lac. Du côté du service des eaux, le week-end, il y a des véhicules qui sont garés n'importe comment devant le refuge. Pourquoi ne pas mettre en place des parkings payants ? Les revenus de ces parkings pourraient être utilisés pour aider les commerçants au moment de la deuxième vague du COVID19.

**M. Panzera** : La police de l'Ouest lausannois est intervenue le week-end passé de manière très sévère et un certain nombre d'amendes ont renfloué leurs caisses. Je tiens à souligner que si c'était un parking payant, avec horodateur, l'argent n'irait pas à la commune mais à la police de l'Ouest lausannois. Notre bénéfice serait très maigre.

**M. Strobel** : Il n'y a pas que le problème du parking. Il y aussi l'état dans lequel ils laissent le bord du lac. Nous n'avons pas assez de poubelles. Ça devient insupportable. Le parking payant pourrait peut-être couvrir certains frais. Je ne sais pas comment la commune de Préverenges gère ce problème mais il y a des jeunes qui cherchent du travail et qui pourraient faire un peu la police. En tout cas je n'ai vu aucune amende sur les voitures au bord du lac, contrairement à ce qui se passe sur la place du village.

**M. Panzera** : Effectivement, depuis le déconfinement nous constatons un certain nombre d'incivilités difficiles à gérer. Les gens ont été restreints longtemps et maintenant ils passent beaucoup de temps à l'extérieur et laissent beaucoup de déchets. La police est intervenue samedi passé au Laviau avec deux véhicules.

**M. Laurent Clerc** : Il faut arrêter de tout justifier avec le COVID19. Je suis au Conseil depuis deux législatures et depuis le début je rapporte les nuisances et les incivilités qui ont lieu au bord du lac. Les plages sont sales, les poubelles débordent et les usagers n'ont aucun respect. Ils détériorent le matériel, ils font du bruit jusque tard le soir, on doit appeler la police un soir sur deux. Ça n'a rien à voir avec le COVID19 et il faut vraiment faire quelque chose.

**M. Panzera** : Nous faisons le maximum aujourd'hui avec les forces de police que l'on a. Je tiens à souligner que la situation s'est dégradée depuis la crise du COVID19 et c'est une réalité. Il faut dire que nous sommes une cible. Nous avons une population jeune qui vient au bord du lac et qui se lâche. C'est un problème mais nous essayons de travailler sur des solutions. Il ne faut pas croire que nous ne faisons rien.

**M. Dijamatovic** : Une information a été transmise par la Municipalité à la commission du Laviau et je pense qu'elle devrait intéresser l'ensemble du Conseil. Il s'agit du renouvellement temporaire de la concession sur la Venoge pour les 6 prochaines années. La lettre date du 6 juin et nous arrivons bientôt au terme du recours de 30 jours. Cette affaire devrait donc être réglée. La commission estime que c'est une bonne chose mais elle tient à continuer à être informée en tout temps de l'évolution de la situation.

**M. le Syndic** : La Municipalité a travaillé sur un projet de coopérative, comme cela avait été demandé par la majorité du Conseil et par le club des navigateurs et je l'ai présenté à mes collègues afin que chacun puisse y apporter ses corrections. Lorsque nous aurons le retour de notre Municipalité, nous le transmettrons à la Municipalité de Préverenges qui fera le même travail et, lorsque les deux Municipalités se seront accordées sur les textes, le projet sera présenté au club des navigateurs. Aujourd'hui nous en sommes là et nous sommes très satisfaits du délai que le Canton nous a accordé.

**Mme Burrus** : J'aurais deux questions pour la Municipalité. En cette période où la commune a beaucoup grandi et où l'école, relativement neuve, commence à devenir un peu juste pour les enfants de Saint-Sulpice, je me suis demandé ce qu'il en était du crédit pour la construction de cette école qui, si mes souvenirs sont bons, n'avait jamais été bouclé car certaines choses

étaient encore en suspens.

Ensuite je me demandais où en était le litige avec ce garage à ascenseur en face de la poste. Ce problème est-il bientôt réglé ou pas ?

**Mme Merminod** : Concernant le crédit pour l'école, nous allons maintenant boucler le préavis. Nous avons des délais pour des réclamations, les jeux que l'on a mis sur le sol ont été inclus et nous avons utilisé de l'argent qui restait pour le mobilier de deux nouvelles classes. Ce préavis va pouvoir être finalisé et nous en présenterons un autre pour la transformation de l'appartement du concierge en salle de classe.

**M. Brandt** : Pour ce qui est du garage, c'est très long mais nous suivons l'affaire. Les constructeurs ont utilisé tous les délais possibles pour faire traîner les choses. Nous leur avons donné le droit d'être entendus en cas de refus de leur projet et d'une remise en conformité, soit un abaissement du garage. Pour information, ils sont même revenus avec un autre projet au mois de juin et actuellement nous nous demandons s'il faut refaire une mise à l'enquête complémentaire ou statuer. Nous en sommes là actuellement. Nous avançons lentement mais nous avançons quand même et nous sommes déterminés.

**M. Wirth** : En tant que doyen de ce Conseil j'aimerais remercier le président sortant, M. Dubuis, pour le travail fourni pendant l'année écoulée. Je pense qu'il a été un bon président et je pense qu'il est nécessaire de le remercier.

**Mme Grzelak-Guidon** : J'aimerais revenir sur les panneaux posés dans les parcs et indiquant l'interdiction de fréquentation de 22h00 à 7h00. J'ai remarqué un panneau au Débarcadère, devant les engins sportifs, qui indique bien l'interdiction de 22h00 à 7h00, mais deux autres n'indiquent pas cet horaire. Est-ce que c'est normal ? Qui, au sein de la commune, s'occupe de commander ces panneaux ? Il n'y en a pas deux qui se ressemblent et je pense qu'il devrait y avoir une uniformité à ce niveau-là.

**M. le Syndic** : L'interdiction des parcs du Russel et des Pierrettes à partir de 22h00 est une décision municipale. Nous avons eu une demande des voisins du parc du Débarcadère qui souhaitaient que cette règle s'applique aussi à ce parc. Le problème c'est qu'on ne peut pas interdire l'accès aux usagers de la CGN qui débarquent après 22h00. L'interdiction est donc valable vers les engins de sport et les jeux mais peut-être que Mme Theumann peut vous en dire plus.

**Mme Grzelak-Guidon** : Je voudrais ajouter que le panneau qui est placé vers les engins de sport n'est pas du tout visible et qu'il devrait être sur le chemin pour qu'il soit vu par les gens qui arrivent au parc. Si l'interdiction dès 22h00 concerne uniquement les places de jeux, il faudrait l'indiquer clairement sur le panneau.

**Mme Theumann** : Nous attendons un panneau supplémentaire dont la production a pris du retard à cause de la crise du COVID19.

**M. Laurent Clerc** : Il faudrait aussi que les panneaux soient rétroéclairés afin que les personnes qui viennent la nuit ne puissent pas dire qu'ils ne les ont pas vus.

**Mme Willi** : Je suis d'accord avec la remarque de M. Laurent Clerc. Ces panneaux ne sont pas visibles la nuit et c'est à ce moment-là qu'ils devraient l'être.

**Mme Probst** : Le fait d'éclairer les panneaux va à l'encontre de la réduction des nuisances lumineuses. Je propose plutôt des grillages pour empêcher l'accès aux places de jeu le soir ou des vigiles. Chacun a ses petites nuisances, moi j'ai les vibrations dues au passage des

bus et ceux qui habitent au bord du lac en ont d'autres.

**M. Laurent Clerc** : La commune paie une équipe pour faire la tournée des parcs mais si ces personnes ne sortent pas de leur voiture et ne sortent pas quand il y a du bruit dans les parcs, ça ne sert à rien. Nous sommes donc obligés d'appeler la police.

**Mme Willi** : On ne peut pas dire que la Police de l'Ouest lausannois ne fait rien. Ils ne se gênent pas pour mettre des amendes de CHF 280.— et cela même si les personnes n'ont pas vu le panneau.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président clôt la discussion

**M. le Président** : Je tiens à remercier ici les deux vice-présidents du Bureau, M. Racine et Mme Fankhauser, pour leur précieux et constant soutien. Ma gratitude va aussi à mes deux scrutatrices, Mme Aufrère et Mme Devaud, qui ont bien voulu m'accompagner ces deux dernières années. Merci également à nos scrutateurs suppléants, Mme Moriyama Swan et M. Strobel. Bonne suite à tous et merci de votre participation.

M. le Président clôt la séance à 21h20.

#### Conseil communal

M. Etienne Dubuis M. Etienne Dubuis Mme Olga Aguilar  
Président Secrétaire

The image shows the official stamp of the Commune of St-Sulpice (Valais). The stamp is circular with the text "CONSEIL COMMUNAL" at the top and "ST-SULPICE (Valais)" at the bottom, separated by two stars. In the center of the stamp, the word "OFFICIEL" is written. To the left of the stamp is a handwritten signature, and to the right is another handwritten signature. Below the signatures, the words "Président" and "Secrétaire" are printed.